

**7, rue Edouard Bastide – 25290 ORNANS**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU MARDI 28 AVRIL 2026  
A 19H45 TENUE AU CENTRE DE LOISIRS ET D'ANIMATION DE LA VILLE D'ORNANS**

<b>Date de convocation</b>	<b>22 avril 2026</b>
<b>Date de publication</b>	<b>05 mai 2026</b>

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril, le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni Centre de Loisirs et d'Animation de la ville d'Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Guillaume AYMONIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

<b>Présent(e)s</b>	Fabienne ARNOUX, Guillaume AYMONIN, Christine BALTAT, Adrien BART, Dominique BERION, Louis BERTRAND, Philippe BOUQUET, Laurence BREUILLLOT, Laurent BROCARD, Chloé BUGNON, Pierre CLAUSSE, Olivier CLOSSON CELLE, Jean-François COMBART, Alexandre COULET, Emmanuel CRETIN, Valentin CUINET, Yves CUINET, Vincent CUVELIER, Karima DAHES, Jean-Marie DALOZ, Olivier DARD, Odile DELEVOYE, Jean-Marie DONEY, Thibaut EME, Bernadette FAILLENET, Maryse FAILLENET, Sarah FAIVRE, Christophe GARNIER, Alexandre GAVIGNET, Jean-Claude GRENIER, Frédéric GROSJEAN, Frédéric GUICHARD, Laurence JACQUIER-GINEPRO, Marc JACQUOT, Véronique KELLER, Didier LAITHIER, Jean-Benoît LAMBERT, Philippe LAMBÉY, Martine LANDRY, Emilie LENOY, Loïc LAPORTE, Marie-Christine LEGAIN, Nicolas LHERITIER, Pierre LIEVREMONT, Thierry MAIRE DU POSET, Philippe MARECHAL, Vincent MARGUET, Véronique MARLE, Jacques MAURICE, Roland MENETRIER, Franck MERLET, Christian MESNIER, Nathalie METZGER, Ghislaine MIKHAILITCHENKO, Gérard MOUGIN, Sophie MOYSE, Mickael NICOLET, Alain OUDET, Patricia PAQUIEZ, Daniel PERNIN, Gérard PESEUX, Philippe PIERSON, Maryline RIFFIOD, Laëtitia ROGNON, Nicolas ROLET, Céline SANTOS, Ludivine SIMON, Jean-Claude STADLEMANN, Jérôme TARDY, Patrick TELES, Jacques THOUVEREZ, Jean-Victor VERNIER, Thierry VETOIS, Sarah VIONNET, Pierre-André VOUILLOT
<b>Procuration</b>	Joel BOLE à Vincent MARGUET, Jean-Pierre CUNCHON à Thierry MAIRE DU POSET, Claude CURIE à Jean-Benoît LAMBERT, Maxime GROSHENRY à Laurence JACQUIER-GINEPRO, Angèle LIME à Philippe BOUQUET, Pascal PERCIER à Maryse FAILLENET, Dominique PONCET à Jacques MAURICE
<b>Suppléé(e)s</b>	Christophe CORCELLA-FAIVRE par Christophe CARISEY, Romuald MAUGAIN par Patrick ROUSSEL
<b>Excusé(e)</b>	Rémy PAUL, James PROUTEAU, Nathalie VAN DE WOESTYNE
<b>Absent(e)s</b>	Michel DEBRAY, Romain JAILLET, Jean-Louis POGLIANO, Alexandra POEPPPEL, Jean-Claude PORTERET, Thomas RELTIENNE

## ► LECTURE DES EXCUSES ET PROCURATIONS

Au vu des membres présents, M. le Président a déclaré le quorum atteint et a ouvert la séance à 19h45.

**Madame Lydie LABBEY**, Directrice Générale des Services, explique l'organisation de la séance pour un déroulement optimum et remercie ses collègues pour leur participation à l'organisation et leur présence. A cette occasion, elle les invite à se présenter rapidement à l'ensemble des conseillers.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1. ELECTION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES ORGANISMES PARTENAIRES**
- 2. COMPOSITION DES INSTANCES INTERNES CCLL**
- 3. INDEMNITES DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS**
- 4. DELEGATIONS DU CONSEIL AU PRESIDENT**
- 5. RESSOURCES HUMAINES : CONTRAT DE PROJET SCOT/MOBILITE**

### **1. ELECTION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES ORGANISMES PARTENAIRES**

Le président introduit en précisant que la solution de vote électronique utilisée lors du précédent conseil ne sera pas mise en place pour cette séance. Cette solution, bien que facilitatrice et plébiscitée par de nombreux conseillers à la suite du dernier conseil, reste coûteuse pour la collectivité.

Il propose donc d'interroger l'assemblée avant chaque élection pour les modalités de vote : vote au scrutin secret ou vote à main levée. Le conseil valide à l'unanimité cette proposition.

Il demande que deux conseillers communautaires se proposent pour être assesseurs lors des dépouillements qui auront lieu en cas de vote à bulletin secret. Madame Fabienne ARNOUX et Monsieur Nicolas ROLET se portent volontaires.

Il informe l'assemblée qu'il a déjà reçu des candidatures pour certaines structures mais que d'autres candidats peuvent se manifester en séance.

Il alerte l'assemblée sur l'importance de l'assiduité à ces instances partenaires. La communauté de communes doit être représentée pour faire porter sa voix, écouter et faire remonter les informations. Une fois engagé, il faut respecter cet engagement et être présent jusqu'au terme du mandat, sauf si constat d'impossibilité. Dans ce cas, il pourra être procédé à un nouveau vote.

Le président se réserve la possibilité de prévoir dans les règlements intérieurs de certaines instances une démission d'office en cas d'absence répétée.

Les élections successives donnent les résultats ci-après :

*En orange : vote à main levée*

*En vert : vote à scrutin secret*

<b>Structure</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>AER</b>	<b>1</b>	
	Philippe MARECHAL	
<b>AUDAB</b>	<b>1</b>	
	Sarah FAIVRE	
<b>CIAS</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
	Guillaume AYMONIN	Fabienne ARNOUX
	Odile DELEVOYE	Véronique MARLE
	Ludivine SIMON	
	Christine BALTAT	
	Sophie MOYSE	
	Jean-Pierre CUNCHON	
	Laurent BROCARD	
	Marie-Christine LEGAIN	
<b>Collège Félix Gaffiot Quingey</b>	<b>1</b>	
	Laëtitia ROGNON	
<b>Etablissement de santé Quingey</b>	<b>1</b>	
	Marc JACQUOT	
<b>CPTS</b>	<b>2</b>	
	Christine BALTAT	
	Odile DELEVOYE	
<b>DOUBS TRES HAUT DEBIT</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
	Maxime GROSHENRY	Philippe BOUQUET
<b>EMIPO</b>	<b>3</b>	<b>1</b>
	Pierre LIEVREMONT	Patricia PAQUIEZ
	Nathalie METZGER	
	Jean-Benoît LAMBERT	
<b>EPAGE</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
	Olivier CLOSSON CELLE	Odile DELEVOYE
	Claude CURIE	Vincent CUVELIER
	Jean-Claude GRENIER	Nicolas ROLET
	Marc JACQUOT	Christophe CARISEY
	Angèle LIME	Christian MESNIER
<b>EPF</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
	Daniel PERNIN	Jean-Claude STADELMANN
	Philippe MARECHAL	Philippe PIERSON
<b>FRUITIERE A ENERGIE</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
	Olivier CLOSSON CELLE	Louis BERTRAND
<b>GAL LOUE LISON</b>	<b>10</b>	<b>10</b>

	Pascal PERCIER	Dominique PONCET
	Philippe MARECHAL	Dominique BERION
	Christophe GARNIER	Guillaume AYMONIN
	Philippe BOUQUET	Philippe PIERSON
	Emmanuel CRETIN	Jean-Victor VERNIER
	Nicolas ROLET	Jean-Benoît LAMBERT

Par ailleurs, l'assemblée valide la liste proposée des représentants du collège public ci-dessous :

<b>Ornans</b>	Pierre LIEVREMONT	Olivier CLOSSON CELLE
<b>Quingey</b>	HUMBERT Anne-Lise	Sarah FAIVRE
<b>CCI</b>	Thierry GUTEHRLE	Grégory WOLFF
<b>Département du Doubs</b>	Laurence JANNIN	Audrey GLOOR

<b>MISSION LOCALE</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
	Ludivine SIMON	Odile DELEVOYE

<b>OFFICE DE TOURISME</b>	<b>16</b>	<b>16</b>
	Laëtitia ROGNON	Maryse FAILLENET
	Pierre LIEVREMONT	Jean-Claude GRENIER
	Loïc LAPORTE	Martine LANDRY
	Philippe LAMBÉY	Yves CUINET
	Nathalie METZGER	Alain OUDET
	Jacques THOUVEREZ	Vincent MARGUET
	Julien GUYONNEAU	Odile DELEVOYE
	Philippe BOUQUET	Véronique KELLER
	Patricia PAQUIEZ	Mickael NICOLET
	Karima DAHES	Jean-Victor VERNIER
	Emmanuel CRETIN	Vincent CUVÉLIER
	Jean-Marie DONEY	Claude CURIE
	Philippe MARECHAL	Romuald MAUGAIN
	Chloé BUGNON	Fabienne ARNOUX
	Thierry MAIRE DU POSET	Guillaume AYMONIN
	Céline SANTOS	Philippe PIERSON

L'assemblée communautaire est également appelée à prendre acte des membres du collège des acteurs privés du comité de direction de l'Office de tourisme suivant :

---

	<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
<b>Hôtellerie-Restauration</b>	<b>Lydie MARONNE</b> La Table de Gustave	<b>Sophie GILIBERT-COLLETTE</b> Loue à la Bouche
	<b>Loïc BELIN</b> Auberge de Buffard	<b>Siège vacant</b>
<b>Meublés, gîtes de groupe et chambres d'hôtes</b>	<b>Nadine VAISSEAU</b> La Maison de Léonie	<b>Sébastien BRAEMS</b> La Piquette
	<b>Christine PAGNARD</b> Ancien Hôtel de Grimont	<b>Corinne MANZ</b> Les Amis de Nêmo
	<b>Sébastien BRUGNOT</b> Camping Les Promenades	<b>Siège vacant</b>
<b>Hôtellerie de plein air</b>	<b>Sylvie PERRET-GENTIL</b> Camping le Pré Bailly	<b>Siège vacant</b>
<b>Sites, musées, loisirs et structures événementielles</b>	<b>Alix POUILLARD</b> Val Nature Quingey	<b>Fabien DEBOIS</b> Funambulle
	<b>Adrien MAIRE-DU-POSET</b> Château de Roche	<b>Virginie CALVI</b> Prieuré de Mouthier-Haute-Pierre
	<b>Roland PHILIPPE</b> Fédération Musées Pays Courbet	<b>Alain TAILLEUR</b> Fédération Musées Pays Courbet
<b>Pôle Courbet</b>	<b>Benjamin FOU DRAL</b> Pôle COURBET	<b>Agathe POURCHET</b> Pôle COURBET
<b>Saline royale</b>	<b>Nicolas COMBES</b> Saline royale	<b>Romain DUCHENE</b> Saline royale
<b>Commerçants, artisans, artistes et producteurs</b>	<b>Laurence LANDLER-HURY</b> Présidente ACC'OR	<b>Kelly PROPONNET</b> Aux Doubs Réflexes
	<b>Rodolphe CHASSAING</b> La Fabrique du Chocolat	<b>Carole CHARTON</b> Jules Chocolatier
<b>Comités d'animation à vocation touristique</b>	<b>Catherine CHANUSSOT</b> Activ'Mouthier	<b>Vincent LECLERE</b> Animateur de soirée
	<b>Tommy JOURDAN</b> Office Culturel Quingey	<b>Florian BRISCHOUX</b> Association Aux 3 Coups

<b>SYBERT</b>	<b>9</b>	<b>9</b>
	Christophe GARNIER	Odile DELEVOYE
	Jean-Claude STADELMANN	Sarah FAIVRE
	Olivier CLOSSON CELLE	Daniel PERNIN
	Vincent CUVELIER	Alain OUDET
	Jean-Benoît LAMBERT	Philippe LAMBÉY
	Laurence JACQUIER-GINEPRO	Fabienne ARNOUX
	Guillaume AYMONTIN	Jean-Claude GRENIER
	Frédéric GROSJEAN	Martine LANDRY
	Pierre LIEVREMONT	Laurent BROCARD

<b>SYDED</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
	Pierre LIEVREMONT	Marc JACQUOT
	Vincent CUVELIER	Emmanuel CRETIN

<b>CONSEIL DE L'ENERGIE</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
	Vincent CUVELIER	Marc JACQUOT

<b>COMMISSIN LOCALE DE L'EAU</b>	<b>3</b>	
	Christophe GARNIER	
	Marc JACQUOT	
	Jean-Claude GRENIER	

Le Président explique la particularité de la proposition de noms pour la Commission Locale de l'Eau. La CCLL propose des noms et se sont les associations d'élus qui désigneront in fine les représentants à la CLE.

Monsieur MESNIER qui se portait candidat renonce ; le président lui propose de candidater à un autre titre.

## 2. COMPOSITION DES INSTANCES INTERNES CCLL

INSTANCES INTERNES CCLL		
<b>CLECT (Commission Locale de l'Évaluation des Charges Transférées)</b>	1 représentant pour les communes <1000 habitants 2 représentants pour les communes entre 1000 et 2000 habitants 4 représentants pour les communes >2000 habitants	
<b>CAO (Commission d'Appel d'Offres) *</b>	5 titulaires	5 suppléants
<b>CDSP (Commission Délégation Service Public) *</b>	5 titulaires	5 suppléants

*\*Les règles de dépôt des candidatures seraient les suivantes s'agissant d'une élection au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste :*

- ✓ *dépôt des listes auprès du Président ;*
- ✓ *listes incomplètes possibles, c'est-à-dire, moins de 5 noms pour les titulaires et moins de 5 noms pour les suppléants ;*
- ✓ *dépôt des listes jusqu'au 22 mai 2026.*

*Sachant que seuls les conseillers titulaires peuvent siéger.*

### Composition de la CLECT

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code général des impôts et notamment l'art. 1609 nonies C,  
Vu l'arrêté préfectoral n°25-2016-09-22-007 en date du 23/09/16, portant création de la CCLL, conformément à l'art. L. 5211-5-1 du CGCT,  
Vu la délibération n°165/17 du 09/11/17 d'adoption de la FPU à partir de 2018,

Considérant que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers,

Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant,

Le conseil communautaire, invité à se prononcer, à l'unanimité :

Décide de créer une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées entre la CCLL et ses communes membres pour la durée du mandat, composée de 77 membres selon la composition suivante :

- Le nombre de siège par commune est fonction de la population selon la règle suivante : un membre pour les communes inférieurs à 1000 habitants, 2 pour les communes entre 1000 et 2000 habitants et 4 pour les communes de plus de 2000 habitants,
- Chaque commune membre disposant d'un seul siège désignera un titulaire et un suppléant,
- En l'absence de désignation, c'est le maire ou le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui est membre qui sera convoqué.

### **Composition de la CAO**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président ;

Vu le code de la commande publique ;

Considérant que la commission d'appel d'offres est instituée conformément à l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales, lequel renvoie aux règles de composition et d'élection prévues à l'article L. 1411-5 du même code applicable à la commission de délégation de service public ; qu'elle est donc constituée selon les mêmes modalités que cette dernière à savoir le président de droit, et de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus en son sein par le conseil communautaire au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni votre préférentiel ;

Le Président propose les règles de dépôt des candidatures suivantes :

- Dépôt des listes auprès du Président ;
- Listes incomplètes possible avec au minimum 3 noms pour les titulaires et 3 noms pour les suppléants ;
- Dépôt des listes jusqu'au 22 mai 2026 ;
- Candidatures des conseillers communautaires titulaires uniquement.

Invité à délibérer, le conseil communautaire valide à l'unanimité la proposition de composition de la CAO ci-dessus.

### **Composition de la CDSP**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1411-5 ;

Considérant que la commission de délégation de service public est instituée conformément à l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales ; qu'elle est composée du président de droit, et de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus en son sein par le conseil communautaire au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni votre préférentiel ;

Le Président propose les règles de dépôt des candidatures suivantes :

- Dépôt des listes auprès du Président ;
- Listes incomplètes possible avec au minimum 3 noms pour les titulaires et 3 noms pour les suppléants ;
- Dépôt des listes jusqu'au 22 mai 2026 ;
- Candidatures des conseillers communautaires titulaires uniquement.

Invité à délibérer, le conseil communautaire valide à l'unanimité la proposition de composition de la CDSP ci-dessus.

### **3. INDEMNITES DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS**

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives aux indemnités de fonction des présidents et vice-présidents des établissements publics de coopération intercommunale,

Vu l'installation du Conseil communautaire et l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 14 avril 2026,

Considérant que le Président d'un EPCI à fiscalité propre bénéficie de droit de l'indemnité maximale prévue par les textes, sauf délibération contraire de l'assemblée délibérante,

Considérant que cette indemnité maximale correspond à 67,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique indice 1027,

Considérant que les indemnités de fonction des Vice-Présidents peuvent être fixées dans la limite maximale de 24,73 % de l'indice brut terminal IB 1027,

Considérant que la Communauté de communes Loue-Lison comprend un Président et 9 Vice-Présidents,

Considérant que le montant total de l'enveloppe indemnitaire maximale autorisée s'élève à 143 081,52 €, et qu'il convient de respecter ce plafond global,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

#### **DÉCIDE :**

##### **Article 1 – Indemnité du Président**

De fixer l'indemnité de fonction du Président au taux maximal, soit 67,5 % de l'indice brut terminal 1027, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Il est rappelé que ce taux s'applique de plein droit, sauf décision contraire de l'assemblée délibérante.

##### **Article 2 – Indemnités des Vice-Présidents**

De fixer l'indemnité de fonction de chacun des 9 Vice-Présidents au taux maximal de 24,73 % de l'indice brut terminal 1027.

##### **Article 3 – Respect de l'enveloppe indemnitaire**

De préciser que le montant global des indemnités allouées respecte l'enveloppe maximale autorisée, fixée à 143 081,52 €.

##### **Article 4 – Date d'effet**

De fixer la date d'effet des indemnités de fonction :

- pour le Président, à compter du 14 avril 2026, date de son élection ;

- pour les Vice-Présidents, à compter du visa du contrôle de légalité sur les arrêtés de délégation de fonctions pris par le Président, attestant de l'exercice effectif de leurs fonctions.

#### **Article 5 – Crédits budgétaires**

De noter que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif du budget général de la collectivité.

#### **4. DELEGATIONS DU CONSEIL AU PRESIDENT**

Vu les articles L 5211-2, 5211-9 et 5211-10 du CGCT,

Contrairement aux délégations du conseil municipal aux maires, le conseil communautaire peut déléguer toute compétence à l'exception d'une liste limitative.

Ainsi, le conseil à l'unanimité délègue au Président les attributions suivantes :

- A. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de services et d'accords-cadres d'un montant inférieur au montant du seuil européen pour les procédures formalisées en matière de fournitures et services, soit à la date de la délibération **216 000 € HT**, seuil défini par décret, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants inférieurs ou égaux à 5 % lorsque les crédits sont prévus au BP ;
- B. Contracter les polices d'assurance et leurs avenants et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- C. Créer, modifier et supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la CCLL ;
- D. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- E. Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la CCLL et des véhicules appartenant aux agents et utilisés dans le cadre du travail ;
- F. Déposer les demandes de subventions auprès des collectivités et organismes extérieurs et signer les conventions attribuant des subventions accordées par délibération ;
- G. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de condition ni de charge ;
- H. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- I. Fixer, dans les limites de l'estimation du service des domaines, le montant des offres de la communauté de communes à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
- J. Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 1 500 000 €.
- K. Souscrire les emprunts destinés au financement des investissements prévus aux budgets et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts y compris les opérations de couverture de risques de taux et de change ainsi que de prendre les

décisions mentionnées au III des articles L 1618-2 et L 2221-5-1 du CGCT et de passer à cet effet les actes nécessaires dans les conditions suivantes :

- Délégation pour la durée du mandat
- Montant maximum = montant inscrit en investissement chaque année aux budgets
- Modifier les contrats de prêt : changement de taux fixe ou variable, modification d'index, de périodicité et de profil du remboursement, durée du prêt, différé d'amortissement et/ou intérêt,
- Procéder à toutes opérations de gestion active de la dette permettant les renégociations, réaménagements d'emprunts et signature des contrats de prêts ou avenants qui seraient nécessaires dans l'intérêt des finances de la CCLL
- Procéder à toutes opération de remboursement anticipé de capital sur les contrats constituant l'encours de la dette de la CCLL

- L. Défendre la CCLL dans les actions intentées contre elle ;
- M. Décider de la mise à disposition d'agent de la CCLL dans d'autres structures ou d'agents d'autres structures auprès de la CCLL et de signer les conventions afférentes ;
- N. Décider de la mise à disposition de locaux appartenant à la CCLL à divers organismes ou de locaux appartenant à une commune à la CCLL et de signer les conventions afférentes ;
- O. Décider de la conclusion et de la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas 12 ans (Bail logement communaux, location salle) ;
- P. Autoriser au nom de la CCLL le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre et le paiement des cotisations correspondantes ;
- Q. Sortir de l'actif du patrimoine les biens usagers ;
- R. Décider de l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables jusqu'à une valeur de 2000€ par créancier.

## **5. RESSOURCES HUMAINES : CONTRAT DE PROJET SCOT/MOBILITE**

Vu la délibération N°03/25 du 16 janvier 2025, acceptant le renouvellement du poste de chargé de mission SCOT/mobilité pour une durée de 12 mois sur un contrat de projet,

Vu le recrutement effectif au 14 avril 2025 pour un contrat de projet de 12 mois du 14/04/2025 au 12/04/2026,

Vu l'avis favorable du CST en date du 23 février 2026,

Il est proposé un renouvellement par un contrat de projet pour une durée de 1 an.

Cette année permettra de travailler sur les mises en conformité consécutives à l'approbation du SCOT et de déterminer les actions concrètes en matière de mobilité, à la suite de l'adoption du Plan de Mobilité Simplifiée et du Schéma Directeur Cyclable.

Invité à délibérer, le conseil valide à l'unanimité, le renouvellement du contrat de projet pour une durée de 1 an, jusqu'au 11 avril 2027.

Le président rappelle que les conseillers communautaires seront sollicités dans les prochaines semaines pour composer les commissions.

Il ajoute également qu'il souhaite prendre rendez-vous auprès des communes pour intervenir en conseil municipal ou auprès du maire et de ses adjoints, selon leur souhait, et en priorité dans les communes dans lesquelles l'équipe municipale est nouvelle.

Il rappelle enfin qu'il se tient à l'entière disposition des élus si besoin.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h45.

**Informations diverses :**

- Prochains conseils communautaires : 2 juin et 7 juillet
- 

**RAPPEL DES DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE CETTE SEANCE :**

- 69-26 Election des représentants à l'AER
- 70-26 Election des représentants à l'AUDAB
- 71-26 Election des représentants au CIAS Loue Lison
- 72-26 Election des représentants au collège Félix Gaffiot Quingey
- 73-26 Election des représentants à l'Etablissement de Santé Quingey
- 74-26 Election des représentants à la CPTS Loue Lison
- 75-26 Election des représentants à Doubs Très Haut Débit
- 76-26 Election des représentants à l'EMIPO
- 77-26 Election des représentants à la Fruitière à Energies
- 78-26 Election des représentants au GAL Loue Lison
- 79-26 Election des représentants à la Mission Locale
- 80-26 Election des représentants à l'Office de tourisme
- 81-26 Election des représentants au SYBERT
- 82-26 Election des représentants au SYDED
- 83-26 Election des représentants au Conseil de l'Energie
- 84-26 Proposition de délégués pour la Commission Locale de l'Eau
- 85-26 Election des représentants à l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue
- 86-26 Election des représentants à l'EPF
- 87-26 Indemnités du Président et des Vice-Présidents
- 88-26 Délégations du Conseil au Président
- 89-26 Contrat de projet SCOT/Mobilité
- 90-26 Composition CLECT
- 91-26 Composition CAO
- 92-26 Composition CDSP